

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 19-87**

**OBJET : MODIFICATION DES  
STATUTS DU SIAGA**

L'an deux mille dix-neuf, le neuf mai à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**Date de la convocation :** le trente avril 2019

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Votants : 32</p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p>Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Pierre-Auguste FEUGIER (Saint-Franc) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Gérard ARBOR, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b></p> <p>Cédric MOREL à Nathalie HENNER ; Evelyne LABRUDE à Jean-Paul CLARET ; Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB ; Jean-Louis MONIN à Jean-Claude SARTER</p>
--	---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20,

**VU** la révision des statuts approuvée le 24 mai 2018 en conseil communautaire, et le 16/08/2018 en conseil syndical du SIAGA,

**CONSIDERANT** l'opportunité de solliciter la reconnaissance du SIAGA en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE),

**CONSIDERANT** que cette reconnaissance nécessite la révision des statuts du SIAGA afin de permettre l'exercice de la compétence GEMAPI par transfert et délégation de compétence,

**CONSIDERANT** que l'ensemble des EPCI-FP membres du syndicat a délibéré pour se doter de la compétence liée à l'Item 12 au sens de l'article L21-17 qui concerne l'animation et la concertation dans les domaines de la GEMAPI et de le transférer au SIAGA.

**VU** les nouveaux statuts du SIAGA présentés en annexe,

**CONSIDERANT** que le Conseil syndical du SIAGA, réuni le 11 mars 2019, a adopté **à la majorité** cette révision des statuts,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (S.I.A.G.A.)

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 13 Mai 2019,

Le Président,  
Denis SEJOURNE.

